

Vide-grenier Nocturne

SAMEDI 6 JUILLET 2024 Allée de la jeunesse - Caluire et Cuire REGLEMENT VIDE-GRENIER

Vous êtes intéressés ?

- Remise du bulletin d'inscription ci-dessous complété, règlement intérieur du vide-grenier signé, accompagné des chèques de paiement et de caution (à l'ordre de l'AS LYON CALUIRE HANDBALL) et d'une photocopie de votre pièce d'identité.
 - (ATTENTION!! Toute inscription incomplète ne pourra être prise en compte).
- Dépôt du dossier complet au plus tôt, date limite le <u>dimanche 16 juin 2024</u> par courrier ou au bureau du club au **1 rue Curie**, **69300 Caluire-et-Cuire**
- Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter par mail à <u>videgrenier.caluirehandball@gmail.com</u> ou par téléphone au 06 60 52 32 12 (en cas d'absence laisser un message sur le répondeur et on vous rappellera).
- 1- L'AS LYON CALUIRE HANDBALL organise une vente au déballage/vide-grenier, le samedi 6 juillet 2024 en nocturne de 17H à 23H Allée de la jeunesse à Caluire et Cuire (69300). Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.
- 2- Le vide-grenier est ouvert uniquement aux particuliers (fournir une photocopie de la carte d'identité) pour la vente d'objets d'occasion. Le responsable de l'événement se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à en motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation.
- 3- Le prix de <u>l'emplacement</u> est fixé à 5 euros le mètre linéaire sous réservation de deux mètres minimum, cinq mètres minimum si présence de voiture. En cas de véhicule plus grand le nombre de mètre se fait en fonction du véhicule.
- **4-** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier **complet** (le bulletin d'inscription, le règlement intérieur signé ci-dessous, et le paiement par chèque et le chèque de caution à l'ordre de l'AS LYON CALUIRE HANDBALL, une copie des pièces mentionnées à l'article 2). Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de place disponible, il faut renvoyer le bulletin d'inscription au plus vite.
- **5-** La validation de votre inscription, sous réserve de dossier complet, n'est reconnue qu'à réception du dossier complet accompagné du règlement et du chèque de caution par chèque.
- **6-** Les exposants devront être majeurs pour tenir un stand. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte pour la tenue du stand, pendant toute la durée de la manifestation.
- 7- Les exposants ne pourront pas accéder en voiture au périmètre du vide-grenier après 17H Les véhicules pourront être stationnés dans le périmètre du vide-grenier pour une réservation d'un minimum de 5 mètres linéaire (ou plus selon l'article 3). Dans le cas contraire, les véhicules devront être stationnés en dehors du périmètre du vide-grenier.



- 8- L'installation se fera le samedi 6 juillet de 15H30 à 17H sur l'emplacement affecté par L'AS LYON CALUIRE HANDBALL. A l'arrivée des exposants, (étant donné que le dossier sera déjà complet) pourront s'installer sur les emplacements qui leurs seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord du responsable de l'événement. En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'organisateur. En cas d'absence à partir de 16h30, l'emplacement sera considéré comme libre et sera remis à la disposition d'un autre exposant sans remboursement.
- **9-** Le domaine public devra être libéré au plus tard le même jour à 23H00. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement <u>PROPRE, VIDE ET SANS DEGRADATION</u> après la manifestation.
- **10-** Le vide-grenier se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'AS LYON CALUIRE HANDBALL se réserve le droit d'annuler la manifestation.
- 11- Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens (vente d'animaux, armes, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables...). Tout litige, entre vendeur et acheteur, ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.
- **12-** La vente de produits alimentaires, d'armes et d'animaux est interdite.
- **13-** Les exposants devront prévoir parasol, lumière sur batterie (seul l'éclairage public éclairera l'allée), un minimum de monnaie, la buvette ne pourra pas faire la monnaie le jour j.
- 14- Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie et pouvoir justifier de son identité. Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité prises par les pouvoirs publics et éventuellement par l'organisateur. Les exposants ne doivent pas obstruer la voie d'accès, ni l'empiéter.
- 15- L'organ<mark>isateur se décharge de toutes responsabilités quant aux accidents pouvant survenir au cours de cette manifestation ainsi qu'aux éventuelles dégradations ou vol du matériel exposé.</mark>
- **16-** Toute personne qui ne se soumettrait pas au présent règlement ne sera plus autorisée à exposer et aucun remboursement ne pourra être réclamé. La décision appartient aux organisateurs et ne pourra en aucun cas être contestée.
- **17-** Par respect des autres exposants et du public, mais aussi dans le cadre du plan de sécurité obligé par la ville de Caluire et Cuire, il ne sera pas autorisé de quitter le lieu de la manifestation avant 22h. Le chèque de caution de 50€ sera rendu après cet horaire à la suite de la vérification de l'état laissé sur l'emplacement.
- **18-** L'inscription au vide-grenier de L'AS LYON CALUIRE HANDBALL, vaut pour acceptation, par l'exposant, du présent règlement.

		L AS LYON CALUIRE HANDBALL
Nom :	Prénom :	
A	, le	
Signature (précédée de la	mention « lu et approuvé »)	